



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 2016

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Exposé écrit* présenté par l'Observatoire Mauritanien pour les Droits de l'Homme et la Démocratie, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif special

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[14 février 2016]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



Déclaration de l'Observatoire Mauritanien pour les Droits de l'Homme et la Démocratie et de représentants des Organisations de la Société Civile

Nous représentants des Organisations de la Société Civile

- ASSOCIATION DES FEMMES EDUCATRICES DE Nouakchott/ MAURITANIE (AFEN)
- ASSOCIATION POUR L'EDUCATION ET LE TRAVAIL (AET)
- ASSOCIATION DES FEMMES DE BELINABE DEBOUT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE
- ASSOCIATION FEMME VOLONTAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Soucieux du développement durable et la promotion des droits de l'homme en particulier comme préalable et finalité des objectifs assignés à notre action, avons travaillé sans désespérer au processus d'élaboration de l'EPU depuis 2013.

Les archives écrites, sonores et visuelles tenues par nos soins à ce jour attestent d'une intense activité d'information, de sensibilisation et de vulgarisation sur les mécanismes de l'EPU et de leur pertinence dans la réalisation des progrès en matière des droits de l'homme.

Un dialogue accru s'est instauré notamment avec certains départements ministériels comme ceux de la Justice et de l'Intérieur et le commissariat aux droits de l'Homme par la participation à de nombreuses réunions et la transmission de points de vue.

Il ressort de l'examen du rapport final qu'il a été effectivement tenu compte de nos contributions. Il y a lieu de féliciter les rédacteurs qui ont exprimé les opinions d'une société civile déterminée à se faire prévaloir dans la diversité et parfois dans l'adversité des idées.

La consolidation du socle de L'Etat de droit par le respect de l'exercice des libertés fondamentales garanties par la Constitution est une option irréversible des pouvoirs publics et d'une société civile vigilante.

L'importance accordée à la société civile s'est traduite par un essor fulgurant en nombre et en qualité. Depuis 2011, environ 1500 nouvelles organisations de la société civile ont été enregistrées, s'ajoutant aux 3500 ONG constituées les années d'indépendance. Pour la reconnaissance des ONG, nous nous félicitons du principe de non-discrimination et de non exclusion qui profite à l'ensemble des segments de la société.

Le nouveau cadre institutionnel et réglementaire régissant la société civile datant de 1964 est en cours d'adoption, il apporte plus d'efficacité, de liberté et de responsabilité à l'action de la société civile. Il convient de souligner le rôle non moins important des partis politiques dans la promotion et la défense de l'Etat de droit ; sur les 97 partis politiques reconnus 20 l'ont été depuis 2011. Ces Partis participent en toute liberté aux débats d'idées et des projets de société. Le droit de manifester est reconnu et encadré par la loi.

Des manifestations sont organisées régulièrement dans l'ordre et la discipline sans préjudice des droits des manifestants. Seule l'organisation I R A déroge à la légalité par des actions spectaculaires en pratiquant le vandalisme et le désordre à l'instar de tous les mouvements extrémistes du monde. L'I R A compense sa marginalité par des opérations de « casse ». La société civile ne se reconnaît pas dans ce mouvement et se désolidarise de son action dans les villes de Rosso, de Nouakchott, d'Aleg.

La société civile appuie les travailleurs migrant et leurs familles. Elle se mobilise pour éviter aux étrangers le sort funeste réservé à ceux qui empruntent les embarcations de la « mort ». On se félicite avec les pouvoirs publics d'avoir arrêté définitivement les filières mafieuses de la migration. Pour une maîtrise des flux migratoires, 47 points de passage obligatoires ont été institués. La stratégie nationale de gestion des migrations est de contrôler les flux migratoires par le contrôle des frontières, l'information et la sensibilisation des migrants en situation irrégulière, l'anticipation de la migration illégale ; la période allant du 1 au 31 Janvier 2015 a vu la reconduite de 133 clandestins. La société civile se félicite des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics et les résultats spectaculaires obtenus dans le respect des normes de droit.

Les événements douloureux survenus entre la Mauritanie et le Sénégal ont engendré des conséquences malheureuses avec le problème des réfugiés. Le processus de retour a été entamé sans désespérer par les pouvoirs publics dans un

cadre tripartite signé en 2007 avec le Sénégal et le HCR . L'organisation des opérations de retour a été achevée et les complexes questions de réinsertions sont vigoureusement conduits par des agences spécialisées avec le concours des bénéficiaires. 24 536 personnes ont bénéficié d'appui conséquent par l'attribution des terrains et de financement divers.

La société civile est confiante par les politiques mises en œuvre en Mauritanie dans la consolidation d'un Etat de droit. Les sentiers balisés nous confortent dans nos convictions de se mobiliser pour les réalisations accomplies et les chantiers en cours :

- Stratégie sur les migrations
- Nouvelle loi sur les associations
- Dialogue politique inclusif
- Renforcement des capacités de la société civile
- Approfondissement de la décentralisation.

Signataires :

MOHAMED OULD AMAR

SINIYA MINT MOHAMED SALECK

FATIMATOU AMADOU DIA

ROUGHAYA HAIDARA

L'Association Des Femmes Educatrices De Nouakchott/ Mauritanie, l'Association Pour L'éducation Et Le Travail (Aet), l'Association Des Femmes De Belinabe Debout Pour Un Developpement Durable et l'Association Femme Volontaire Pour Le Developpement, des ONGs sans statut consultatif partagent également les opinions exprimées dans cet exposé.